

LE GRAND CORDEL MJC	<i>Contrat Légumes d'AMAPapille</i>	Création le : 05/10/2019
	ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES - SAISON 7 Sur 6 mois (du 12 novembre au 5 mai 2020)	2 exemplaires: adh/ prod Page 1/1

Le collectif Amapapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) et certifiés Bio cohérence au prix de 9€ ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs sont :

- **Philippe Belhomme**, à la ferme *de l'olive*, sur la commune de Nouvoitou, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 €/an).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au référent paniers au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **Philippe Belhomme** ».

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur.

Vous vous engagez à venir chercher vos 24 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a ni suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

12/11 – 19/11 – 26/11 – 03/12 – 10/12 – 17/12 – ~~24/12~~ – ~~31/12~~ – 07/01 – 14/01 – 21/01 – 28/01 – 04/02 – 11/02 – 18/02 – 25/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03 – 24/03 – 31/03 – 07/04 – 14/04 – 21/04 – 28/04 – 05/05

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Les Producteurs : Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve et Philippe Belhomme Fait le/...../..... Signature	L'adhérent(e): M tel..... mail..... Fait le/...../..... Signature (1) :	Je souhaite: Panier à 9 euros : <input type="checkbox"/> 24 paniers soit 216 € répartis comme suit : 115,20 € à l'ordre de Philippe Belhomme 100,80 € à l'ordre du GAEC Plantago Panier à 12 euros : <input type="checkbox"/> 24 paniers soit 288 € répartis comme suit : 172,80 € à l'ordre de Philippe Belhomme 115,20 € à l'ordre du GAEC Plantago
--	---	--

(1) **La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC**
Contact: amapapille@grand-cordel.com